

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION N°2024.00181

PROGRAMMATION 2024 DU CONTRAT DE VILLE - TRANCHE 1

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 05 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240411-D20240018110

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

PROGRAMMATION 2024 DU CONTRAT DE VILLE - TRANCHE 1

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine reste le fondement du nouveau Contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 », qui a été adopté lors du Conseil Métropolitain du 28 mars 2024.

Le Contrat de ville a pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines ainsi que d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 définit une liste de 20 quartiers prioritaires (QPV) sur 9 communes qui représentent un total de 55 100 habitants. Le Contrat de ville métropolitain 2024-2030 comprend une liste complémentaire de 12 Territoires Vulnérables (ex-Quartiers en Veille Active), ce qui porte la géographie prioritaire métropolitaine à un total de 32 quartiers situés sur 11 communes : Andrézieux-Bouthéon, Firminy, La Grand'Croix, La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles, Rive-de-Gier, Roche-la-Molière, Saint-Chamond, Saint-Etienne, Saint-Paul-en-Jarez, Unieux.

Le Contrat de ville 2024-2030 s'articule autour de 4 grands défis pour les quartiers :

- Coopérer, simplifier les démarches et associer pleinement les habitants (AGIR) ;
- Garantir l'accès aux droits et lutter contre les inégalités en investissant fortement l'éducation, la culture et le sport (EMANCIPER) ;
- Développer les compétences, l'emploi, la création d'activités et l'attractivité des quartiers (REVELER) ;
- Garantir la sécurité, la santé et améliorer la qualité du cadre de vie (RESPIRER).

Deux grands enjeux transversaux devront s'inscrire de manière intégrée dans l'ensemble des politiques et des actions mises en œuvre :

- Les valeurs de la République dont le principe de la Laïcité ;
- La lutte contre les discriminations et pour l'Égalité Femme – Homme.

Afin de répondre aux enjeux relatifs à « Nos quartiers respirent », il est proposé de soutenir financièrement 6 projets relevant de la GUSP (Gestion Sociale et Urbaine de Proximité) qui représentent un coût total de 74 111 € avec une participation de la Métropole de 48 318 € au titre de la Tranche 1 de la programmation 2024 du Contrat de ville.

La liste des projets ainsi que les conventions sont jointes au présent rapport. Ces dernières précisent les modalités de participation financière de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le contenu de la première tranche de la programmation 2024 du Contrat de Ville ;**
- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole à cette première tranche de la programmation 2024 pour un montant global de dépenses de 48 318 € en crédits d'investissement ;**
- **approuve les conventions afférentes et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à les signer ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses d'investissement seront imputées sur le chapitre 204, destination GUSPC, du budget politique de la ville 2024 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

ANNEXE

« Nos quartiers respirent » : Améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires.

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	• Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Espace cultivé / Cré'Actifs	Chambon Feugerolles / La Romière	Créer un jardin, espace de rencontres et de partage autour du jardinage.	9 237 €	7 390 €
Actions d'embellissement de la cour et du préau / Centre Social Henri Matisse	Rive de Gier / Centre Ville	Embellissement des extérieurs du centre social par le biais de différentes actions, notamment artistiques.	6 610 €	5 288 €
Viens chez nous / Habitat Métropole	Saint-Chamond / Saint-Julien	Action de valorisation artistique d'un espace extérieur avec notamment la restauration d'une fresque	26 064 €	10 000 €
Aménagements dans le jardin partagé / Secours Catholique	Saint-Etienne / Montreynaud	Aménagements pour améliorer la convivialité, l'adaptation aux changements climatiques et l'utilisation du jardin tout au long des saisons.	4 800 €	3 840 €
Produire du commun 2024 / Amicale Laïque du Crêt de Roc	Saint-Etienne / Crêt de Roc	Aménagement de la hall Charvin, entretien du dispositif « démopratique », jardin testeur, réparation, renouvellement des lieux existants.	16 400 €	13 000 €
Jardins partagés et cuisine mobile / Association parc de Montaud	Saint-Etienne / Grand Clos	Jardins partagés, cuisine mobile, mobiliers urbains itinérants pour des occupations positives des différents espaces publics du quartier.	11 000 €	8 800 €
TOTAL			74 111 €	48 318 €